

## Bulletin de préconisation n°5 du 30/04/26

Réalisé par le :  CENTRE  
TECHNIQUE  
de l'  
Olivier






EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 20, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Gratraud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2026>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION

-  **Fertilisation et amendement**  
Continuez votre programme de fertilisation en pensant à fractionner vos apports pour garantir la disponibilité des éléments minéraux (notamment l'azote) tout au long de la période de croissance de l'arbre. Les pluies prévues pourront favoriser la solubilisation des engrais dans la solution du sol. Pour plus d'informations, [consultez l'InfOlive n°1](#).
-  **Irrigation**  
D'après les [bulletins Eau'Live n°2](#), les irrigations ont démarré ou vont démarrer de manière imminente selon les secteurs et les types de sol. Cependant, ces dernières pourront être interrompues en cas de précipitations.  
Une irrigation adaptée permet de soutenir la pousse printanière et le développement des boutons floraux.
-  **Œil de paon et cercosporiose**  
De nouvelles sorties de symptômes d'œil de paon sont visibles et ceux de la cercosporiose sont toujours présents. **Les conditions seront propices aux nouvelles contaminations dans les jours à venir.** Le risque est **fort**.  
Pensez à renouveler vos couvertures phytosanitaires avant les épisodes pluvieux si les dernières protections mises en place ne sont plus efficaces.  
La floraison étant un stade sensible, il est préférable de renouveler vos couvertures avant la première fleur ouverte.
-  **Teigne**  
Les premiers dégâts sur boutons floraux ont été observés.  
Surveillez l'évolution phénologique des vos arbres ainsi que les éventuels dégâts afin de positionner des produits à base de *Bacillus thuringiensis* au stade bouton blanc en cas de forte infestation.
-  **Cochenilles *Diaspididae***  
Le réseau d'observations des larves mobiles est calme : très peu de captures sont observées.  
Surveillez vos vergers. Ce n'est pas le moment d'agir.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Travaux financés par l'Union européenne, FranceAgriMer et France Olive Production.





## Maladies du feuillage

### Biologie



Symptômes d'œil de paon  
(source France Olive)

Symptômes de cercosporiose  
(source France Olive)

Retrouvez plus d'informations sur la biologie de l'œil de paon et de la cercosporiose [sur l'InfOlive n°1](#).

### Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°5](#), des symptômes d'œil de paon sont toujours observés sur une grande majorité des secteurs. Des nouvelles sorties de symptômes ont eu lieu en Haute-Provence, dans la basse vallée de la Durance et les piémonts du Ventoux. Sur certains secteurs, les nouvelles feuilles commencent à être touchées.

Des symptômes de cercosporiose sont encore visibles, plutôt en fond et de manière hétérogène. La nouvelle pousse commence à compenser les défoliations.

La présence et l'intensité des symptômes observés sont très variables et dépendent fortement de la conduite culturale (positionnement et renouvellement des protections, environnement de la parcelle, qualité de pulvérisation).

Les situations pluvio-orageuses prévues sur la quasi-totalité du bassin oléicole vont rendre les conditions favorables aux contaminations (œil de paon et cercosporiose). Le risque est **fort**.

Pour vous aider, vous pouvez utiliser le modèle de prédiction des contaminations à l'œil de paon sur vos parcelles sur l'application Oléiculteur téléchargeable ici :

<https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>



### Préconisations

Avant toute intervention phytosanitaire, il est recommandé de :

- **Fertiliser** : une fertilisation adaptée permet le bon renouvellement de la frondaison,
- **Régler votre pulvérisateur** afin d'optimiser la qualité d'application des traitements,
- **D'entretenir votre parcelle** : la gestion de l'enherbement et des haies permet de limiter la présence d'humidité dans le verger.

Pensez à renouveler vos couvertures phytosanitaires avant les épisodes pluvieux si les dernières protections mises en place ne sont plus efficaces.

Pour ceux qui utilisent des substances à base de cuivre, veillez à bien respecter la dose de 4kg de cuivre métal par hectare et par an.

La floraison approche ! Les fleurs étant sensibles il est préférable de renouveler vos couvertures avant la première fleur ouverte pour éviter tout risque de phytotoxicité. Si vous n'êtes pas en Agriculture Biologique, privilégiez les produits translaminaires non lessivables (dodine, pyraclostrobine, ...).

#### POLLINISATEUR

L'olivier est considéré comme une culture attractive pour les abeilles. Avant d'utiliser un produit, vérifiez bien que ce dernier soit autorisé pendant la floraison ou qu'il n'y ait pas de restriction particulière en vous référant à son étiquette.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

**Pour rappel, il n'existe aucune substance curative. Les traitements doivent être réalisés en amont des épisodes potentiellement contaminants !**

### DÉROGATION du CURATIO

La dérogation pour l'utilisation du CURATIO est toujours valable (jusqu'au 31/05/2026). Cependant, les applications sont autorisées jusqu'au stade BBCH 59 seulement !

### CHANGEMENT de classification de la pyraclostrobine



À partir du 01/05/2026, la pyraclostrobine va être classée CMR2 avec deux nouvelles mentions de danger :

- H361d : Susceptible de nuire au fœtus
- et H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, tube digestif, cavité nasale) à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée.

Les produits concernés en oléiculture sont : INSIGNIA, CABRIO ARBO, CABRIO DG, PAN DORE.

De ce fait, le mélange de ces produits seront restreints (voir tableau ci-dessous).

Ce changement va également induire une Distance de Sécurité Riverain incompressible de 10m.

### Rappel sur les mélanges :

Les modalités d'utilisation de mélanges extemporanés de produits phytopharmaceutiques sont définies par arrêté ministériel. Un mélange extemporané est un mélange fait avant application par l'utilisateur. Ce tableau présente les mélanges autorisés et interdits (source Draaf Occitanie).

Spécialité 1 contient une des mentions H ci-contre	H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H 360 Df, H370, H372	H373	H361d, H361f, H361fd, H362	H341, H351, H371	Autre ou aucune mention de danger
Spécialité 2 contient une des mentions H ci-dessous					
H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372					
H373					
H361d, H361f, H361fd, H362					
H341, H351, H371					
Autre ou aucune mention de danger					



Mélanges interdits (sauf autorisation préalable)



Mélanges autorisés

Pour plus d'informations sur les produits homologués pour lutter contre les maladies du feuillage consultez le [cahier de l'oléiculteur 2026](#) ou le [site internet E-Phy anses](#).

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



## Teigne



Symptômes de teigne sur feuille (source France Olive)

### Biologie

Retrouvez plus d'informations sur la biologie de la teigne [sur l'InfOlive n°1](#).

### Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°5](#), le vol des papillons issus de la génération phyllophage se poursuit sur tous les secteurs, même si le pic de vol semble se terminer sur certains d'entre eux. Les captures diminuent dans les Pyrénées-Orientales, les plaines héraultaises à la petite Camargue en passant par les Costières nîmoises et dans la Vallée des Baux-de-Provence. Les captures sont importantes dans la basse vallée de la Durance et les piémonts du Ventoux, en Haute-Provence et dans le Nyonsais.

Les niveaux de captures observés sont assez similaires à ceux observés l'an dernier à la même époque sur une grande partie des secteurs.

Les premiers dégâts sur boutons floraux sont observables dans les Pyrénées-Orientales et la Vallée des Baux-de-Provence.

Le risque est **modéré à fort** sur les secteurs intermédiaires et tardifs et **fort** sur les secteurs précoces.

### Préconisation

- Favoriser la biodiversité pour encourager la prédation sur les chenilles (installation de nichoirs, présence de haies, ...)
- Relever les pièges de monitoring à minima une fois par semaine, afin de suivre la dynamique de vol des adultes
- Surveillez l'apparition ou l'évolution des dégâts sur les boutons floraux,
- Tenez-vous prêts à appliquer des produits à base de *Bacillus thuringiensis* à partir du stade bouton blanc (BBCH 59) si : votre parcelle a un historique de forte pression, si vous observez des dégâts sur fleurs ou si les piégeages ont été très importants.

#### RAPPEL de l'utilisation des produits à base de *Bacillus thuringiensis* (Bt)

- Les Bt agissent par ingestion. L'utilisation de ces produits est recommandée à partir du stade bouton blanc car c'est la période des éclosions et où les jeunes larves vont commencer à consommer les boutons floraux.

Une meilleure efficacité est constatée avec des applications positionnées à 20% de fleurs ouvertes.

Attention de bien vérifier les stades BBCH minimum d'application de la spécialité à base de Bt que vous utilisez : référez-vous à l'étiquette du produit.

- Conservation : attention le non-respect des conditions de stockage (récipient bien fermé, stocké dans un endroit frais et sec à des températures inférieures à 30°C, protégé de la lumière directe du soleil) peut entraîner une perte d'efficacité. De plus, le produit doit être utilisé dans les deux ans après ouverture.

- Les Bt sont photosensibles (les UV sont des facteurs d'inactivation de la molécule), donc il est primordial de traiter le soir ou en fin de journée (quand le temps n'est pas trop ensoleillé).

- Les Bt sont sensibles au lessivage donc il ne doit pas y avoir de précipitations dans les 24h après traitement car l'efficacité choc du Bt dure 24h.

- Les Bt ne sont pas rémanents donc il faut renouveler les traitements pour que le produit soit ingéré par les larves nouvellement écloses ou n'ayant pas consommé du produit (ralentissement de l'activité alimentaire par faibles températures) depuis le

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

traitement précédent. Veillez à respecter un intervalle entre les applications en fonction des températures : 7 jours en période chaude, 10-12 jours en période froide.

- Ils ne doivent pas être mélangés notamment avec des produits à pH élevés (>9,5) car il y a un risque de dégradation de la toxine.

- Protection des pollinisateurs : vérifiez que les produits soient autorisés pendant la floraison.



## Cochenilles *Diaspididae*

### Biologie



Cochenille de la famille des Diaspididae  
(source Fanny Vernier CA83)

Cette cochenille a récemment été identifiée par l'ANSES. Il s'agit d'*Acutaspis paulista* (première détection en France). En plus d'être présente sur l'olivier, elle est également détectée sur diverses espèces végétales ornementales ou sauvages, comme le fusain (*Euonymus spp.*), le troène (*Ligustrum spp.*), le lierre commun (*Hedera helix*) ou l'acacia (*Robinia pseudoacacia*).

Retrouvez plus d'informations sur la biologie de la cochenille [sur le BSV n°5](#).

### Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°5](#), des foyers d'*Acutaspis paulista* se trouvent sur le littoral varois et les Pyrénées-Orientales. Le réseau d'observations des larves mobiles sur des parcelles atteintes dans le Var a été mis en place. Il y a très peu de larves mobiles observées.

Le risque évalué est **fort** à **très fort** si des foyers de cochenilles Diaspines sont présents sur la parcelle. Le risque est **faible** si vous n'observez pas de foyers.

Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tiennent pas compte des spécificités de votre exploitation.

Ce ravageur est un ravageur émergent, nous n'avons que très peu de données sur son cycle biologique et sur son impact sur les oliviers.



### APPEL À VIGILANCE

Bien que cette cochenille ne soit pas réglementée, elle est considérée comme un ravageur émergent important dans la filière oléicole. Afin de connaître l'étendue de sa dissémination, il est primordial de faire remonter toute observation ou suspicion de sa présence auprès de France Olive ([contact@franceolive.fr](mailto:contact@franceolive.fr)).

### Préconisations

En cas de présence de cochenilles, favoriser la biodiversité. Les cochenilles sont régulées par de nombreux prédateurs généralistes (coccinelles, chrysopes) et par des parasitoïdes spécifiques (non connus à ce jour, à identifier).

Ce n'est pas encore la période d'essaimage, il n'est donc pas conseillé de réaliser des traitements à cette période.